
Sy, Seydou Madani. — *Les régimes politiques sénégalais de l'indépendance à l'alternance politique*

Jérôme Lombard



Édition électronique

URL : [http://
etudesafriaines.revues.org/14373](http://etudesafriaines.revues.org/14373)
ISSN : 1777-5353

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 15 mars 2012
Pagination : 312-314
ISBN : 978-2-7132-2348-8
ISSN : 0008-0055

Référence électronique

Jérôme Lombard, « Sy, Seydou Madani. — *Les régimes politiques sénégalais de l'indépendance à l'alternance politique* », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 205 | 2012, mis en ligne le 16 avril 2012, consulté le 26 janvier 2017. URL : <http://etudesafriaines.revues.org/14373>

Ce document a été généré automatiquement le 26 janvier 2017.

Sy, Seydou Madani. — *Les régimes politiques sénégalais de l'indépendance à l'alternance politique*

Jérôme Lombard

RÉFÉRENCE

SY, Seydou Madani. — *Les régimes politiques sénégalais de l'indépendance à l'alternance politique, 1960-2008*. Yaoundé, Iroko ; Paris, Karthala ; Dakar, Crépos, 2009, 369 p.

- 1 Il n'y a pas beaucoup de pays africains dans lesquels un observateur indépendant peut présenter sous forme d'ouvrage l'évolution documentée des régimes politiques qui se sont succédé depuis l'indépendance et dont le dernier est en place à l'heure où cette note est rédigée. C'est le cas du Sénégal où un juriste de formation, ancien recteur de l'Université de Dakar et ancien médiateur de la République, Seydou Madani Sy, propose une livraison de haute volée sur la question. Cet ouvrage a été publié avec le soutien des éditions Iroko, basées à Yaoundé, et du Centre de recherche sur les politiques sociales (CREPOS) de Dakar animé par le sociologue Momar Coumba Diop, qui œuvre depuis le début des années 2000 à l'édition de nombreux travaux de recherche intéressant la société sénégalaise contemporaine (agriculture urbaine, économie informelle, mariage et divorce, habitat, migrations, pauvreté, etc.). Seydou Madani Sy présente un panorama passionnant du paysage politique national sur les cinquante dernières années. On peut dire, avec l'ancien président Abdou Diouf qui honore l'ouvrage d'une préface, que « le lecteur ne regrette pas d'avoir tenté l'aventure de lire ce livre ». L'auteur se place dans les pas des experts qui ont eu à rédiger les différentes constitutions du Sénégal indépendant, soulignant par cette démarche combien l'évolution politique d'un pays se reflète dans sa constitution en même temps que cette dernière donne le cadre dans lequel peut évoluer la société. Détaillant par le menu les changements incessants qui ont eu lieu durant

cinquante ans, s'appuyant sur un appareil de notes consistant qui renvoie notamment aux livraisons du *Journal officiel* de la République du Sénégal ou aux délibérés du Conseil constitutionnel, l'auteur nous donne à voir un formidable condensé de la vie constitutionnelle sénégalaise ainsi qu'un résumé des transitions qui ont émaillé la scène politique. 1960, 1962, 1981, 2000, dates des événements politiques marquants qu'a connus le pays, avec l'arrivée de Léopold Sédar Senghor au pouvoir, son affirmation après la chute du président du Conseil Mamadou Dia, le passage de témoin à Abdou Diouf en 1981 et enfin l'alternance et l'avènement du président Wade en 2000, voilà le rythme donné à l'ouvrage, du moins dans les deux cents premières pages.

- 2 Les changements constitutionnels rendent compte des évolutions profondes de la société et de ses composantes : partis politiques, statut de l'opposition dans une jeune démocratie, langues autorisées, technologies, équilibres entre femmes et hommes, etc. Tout cela est balayé dans chaque constitution dont le Sénégal se dote, notamment au changement de président. Cependant, la continuité est de mise entre Senghor et Diouf : tous deux francophiles, formés par l'État français et à l'État de type français, respectueux du fonctionnement constitutionnel et des formes institutionnelles que le pays et ses élites se choisissent, ils vont cahin-caha sur le chemin des changements constitutionnels et donc sociétaux. Wade en revanche, tout aussi francophile, sonne le temps de la rupture, du moins par rapport à ses prédécesseurs, et opte en 2001 pour une constitution plus moderne mais aussi plus nationaliste, octroyant au passage des pouvoirs très importants au président de la République. Si la liberté de manifester est soulignée, si la laïcité de l'État sénégalais et de la société est rappelée, si les Sénégalais de l'étranger entrent dans la constitution, avec Wade les valeurs propres au pays sont aussi défendues, les langues nationales mises sur le même plan que la langue officielle, le serment du président se déroule sous l'autorité divine. Le pays semble en phase avec le monde mais, en même temps, à travers sa constitution, il se place (un peu trop ?) à l'avant-garde du combat pour l'africanité du continent (et du Sénégal).
- 3 L'arrivée d'Abdoulaye Wade au pouvoir, après une longue période d'opposition, est le résultat des batailles qu'il a dû livrer face aux présidents Senghor et Diouf. Dans l'histoire du Sénégal indépendant, les changements constitutionnels ont été le reflet des luttes politiques, des victoires des uns et des défaites des autres. Ainsi, en 1963, Senghor change la constitution pour supprimer la présidence du Conseil à partir de laquelle Mamadou Dia, fin 1962, a été accusé de fomenter un coup d'État. En 1984, la constitution est encore une fois aménagée en raison de la volonté de certains députés du parti au pouvoir de réduire la durée du mandat du président de l'Assemblée nationale : celui-ci passe à un an et permet de limiter l'emprise d'Habib Thiam, un fidèle du président Diouf, sur la vie politique sénégalaise. Ces combats qui trouvent leur prolongement ou leur explication dans l'évolution constitutionnelle sont une constante de la vie politique nationale, et les opposants ne s'y trompent pas. À chaque élection, à chaque session parlementaire, ils saisissent ce qui s'appelait Cour suprême et qui se nomme aujourd'hui Cour constitutionnelle pour contester un texte soumis aux parlementaires, des injustices ou des erreurs lors des votes. C'est une bataille de tous les instants dont rendent compte les lignes de Seydou Madani Sy et qui montrent, encore une fois, et quoi qu'on puisse dire sur la démocratie sénégalaise, qu'elle est vivante et non moribonde. Même des décrets de Diouf ou de Wade sont combattus et parfois annulés.
- 4 À partir de la page 223, l'ouvrage change de rythme. Ce que les constitutions successives ont progressivement permis, l'existence de partis politiques, d'organismes de régulation

de la vie politique, d'une société civile, est présenté en trois chapitres. D'abord les partis, du quasi parti unique des années 1960 à la libéralisation complète de la vie politique après 1981, en passant par les trois courants (libéral, socialiste, marxiste) autorisés par la révision de 1976. À lire et à relire les programmes de certains partis, on se dit que quelques-unes de leurs propositions d'antan seraient bien utiles pour contenir aujourd'hui, au Sénégal et ailleurs sur le continent, la poussée néolibérale conquérante. Les organismes de régulation, que ce soit pour superviser les élections ou l'audiovisuel, en particulier pendant les campagnes électorales, sont aussi au cœur des combats entre pouvoir et opposition. À parcourir ces pages, on comprend combien ils sont utiles durant les phases délicates des élections générales, même s'ils sont régulièrement dénoncés par les hommes et les femmes politiques sénégalais pour leurs supposés abus et détournements. Ils traduisent autant que faire se peut la volonté de la société de trouver des compromis pour le bon déroulement des débats. Ainsi, en 2000, l'Observatoire national des élections (ONEL) semble avoir réussi le pari des élections qui a vu l'alternance survenir dans le calme et chaque personnalité reconnaître son pouvoir de régulation. Peut-être regrettera-t-on que le président Diouf ait écourté sa préface alors qu'il aurait pu, en une page de plus, donner son sentiment sur cette période.

- 5 Ce que Madani Sy appelle la « société civile » clôt l'ouvrage. Celle-là veille au bon déroulement des transitions politiques, à la constitutionnalité des lois ou des débats, mais pour cela il lui faut des relais. Les syndicats en sont un, même si au Sénégal ils ont été longtemps trop proches du pouvoir en place. On aurait d'ailleurs aimé en savoir un peu plus sur les syndicats dits indépendants. Le meilleur passage de ce chapitre concerne la Raddho ou Rencontre africaine de défense des droits de l'homme, une association qui renforce son pouvoir d'élection en élection, jusqu'à se mêler des joutes électorales dans les pays voisins. Sa capacité d'aiguillon, même si elle a été critiquée, est bien décrite dans l'ouvrage de Sy. Une question : les confréries religieuses présentées entre les pages 320 et 324 font-elle partie de la société civile ? Non, si l'on en juge par les liens ténus qui ont toujours lié les trois présidents sénégalais, et d'une manière générale le pouvoir politique central, à la confrérie mouride. Pour autant, et tous les auteurs travaillant sur la confrérie le confirment, la liberté individuelle, notamment au moment du vote aux élections, s'accommode parfaitement de cette tutelle spirituelle.
- 6 La conclusion tente de faire avancer la recherche d'un équilibre à trouver entre deux types de régime : présidentiel ou parlementaire. Vaste question qui renvoie depuis cinquante ans aux disputes permanentes entre assemblée et présidence, entre Premier ministre et président. Là est le cœur et l'art du débat au Sénégal. Que souhaiter *in fine* pour le pays ? Que les constitutions à venir soient au service de tous et reflètent encore plus l'entente nécessaire entre les composantes de la société.